

COMMUNAUTÉ TERRITORIALE COTELUB

# Déchets : on a inauguré le Pôle environnement et valorisation

Quand on passe sur la RD956, on découvre à droite en allant à Grambois, un grand bâtiment longiligne lové dans la déclivité naturelle du site qui fait plus penser, à première vue, à un chai viticole plutôt qu'à un bâtiment de collecte de déchets.

Un joli ensemble végétalisé et gardé de 5000 m<sup>2</sup> dont 1400 m<sup>2</sup> bâtis, œuvre de Fradin Weck Architecture, tout en courbes, qui s'intègre bien avec le paysage alentour.

C'est mercredi qu'a été inauguré cet ouvrage voulu par la Communauté territoriale en présence de Maurice Chabert Président du Conseil départemental de Vaucluse, Dominique Conca, sous-préfète d'Apt, Jean-François Lovisolo, Conseiller départemental, maire de La Tour-d'Aigues, Paul Fabre, président de la Communauté territoriale Sud Luberon et de nombreux élus. Point final heureux d'un projet lancé en 2007 qui a fait couler beaucoup d'encre par le passé.

"Malgré une avalanche de difficultés, de problèmes, de diffamations, d'opposition d'élus, des sondages de sols faits et refaits, nous avons réussi à faire triompher l'intérêt public", lançait incisif dans son discours d'introduction le maire de la Tour-d'Aigues, qui ne manquait pas de souligner "la qualité de cet équipement". De son côté, Paul Fabre se félicitait lui aussi de cette réalisation, "équipement global pour une gestion rationnelle et efficiente des déchets".

## Un site moderne et écologique

Le Centre d'apport volontaire a été aménagé pour offrir aux usagers une qualité de service. Dix quais de déchargement sur une même plateforme, accueillent les principales filières, avec un sens unique de circulation et une signalétique pour faciliter le tri des usagers mais aussi pour appuyer les consignes du gardien.



Les élus au grand complet à l'heure du "coupage" du ruban ! Le compacteur avec un rouleau de deux tonnes. Les cartes sont obligatoires et doivent être retirées dans les mairies. /PHOTO A.C.



Des bennes pour les déchets inertes (encombrants, ferrailles, déchets verts, gravats, bois, cartons, pneumatiques...), des contenants adaptés pour les déchets spécifiques (huiles de vidange et friture, piles, batteries, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), pots de peinture et de solvants). "La valorisation des déchets par le tri de ce nouveau Pôle environnement et valorisation intercommunal constitue un point clé du programme national de prévention des déchets", rappelait de son côté le président départemental Maurice Chabert, soulignant la vocation pédagogique du site et le bon accueil des utili-

sateurs (+ de 2000 comptabilisés depuis le 24 octobre dernier).

## Des équipements pour un service de qualité

Sur le site, on trouvera aussi un local d'accueil avec la présence d'un gardien, un compacteur à déchets (avec un rouleau de 2 tonnes), un quai de transfert recevant les ordures ménagères acheminées par les véhicules de collectes, des garages communautaires permettent le regroupement des véhicules de collectes et un espace de lavage avec système de traitement et de rétention des eaux pluviales. Un pont de bascule pour la pesée des ordures ménagères

complète les installations et un stockage "ressourcerie" associative dont l'objectif est de récupérer, réparer, recycler tout ce qui peut l'être, sera également en activité.

## Un lieu pédagogique

Enfin, ce lieu a également une vocation pédagogique, permettant aux écoles du territoire qui souhaitent sensibiliser les scolaires et usagers du territoire au tri des déchets et à l'environnement. Parallèlement à ces missions, CoteLub développe une communication pour sensibiliser les citoyens à l'impact des déchets sur l'environnement.

Alain CARLE

## LES GRANDES ÉTAPES DE LA RÉALISATION DU PÔLE

- À partir 2007 : Cotelub met en œuvre des études aux fins de réaliser un Centre d'apport volontaire de déchets, un quai de transfert et des garages et a acquis des terrains pour accueillir ce projet.
- 10 novembre 2009 : approbation du Conseil communautaire
- 28 novembre 2013 : Dépot du permis de construire.
- 23 janvier 2014 : le Préfet de Vaucluse prescrit l'ouverture de l'enquête publique
- 27 janvier au 24 février 2014 : phase de consultation ouverte au public.
- 12 février au 13 mars 2014 : déroulement de l'enquête publique par le commissaire enquêteur.
- 21 mars 2014 : le commissaire enquêteur dépose son rapport.
- 12 mai 2014 : délibération du conseil municipal de La Tour approuvant la mise en compatibilité de son POS et constatant l'intérêt général du projet Pôle Environnement.
- 12 juin 2014 : le maire de La Tour accorde le permis de construire au profit de CoteLub.
- 5 août 2014 : Valle d'Aigues Nature, M. Hervé Jaspard et les consorts Van Der Stighelen forment un recours gracieux devant le maire aux fins de voir retirer l'arrêté de permis de construire.
- 22 septembre 2014 : par décision le maire rejette le recours.
- Juillet 2015 : démarrage des travaux.
- 24 octobre 2016 : ouverture du Pôle environnement

## LES CHIFFRES

**Subventions**  
Conseil départemental de Vaucluse :  
117 168 €  
Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) :  
80 500 €  
Hors acquisition terrain.

**Dépenses**  
Maître d'œuvre :  
Montant Total =  
461 736,37 € TTC  
Entrepreneurs :  
Montant Total =  
2 979 425,25 € TTC